



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°45

Date de Publication
14 AVR. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
14 AVR. 2022
Date de la convocation
22 mars 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme LABI-MALAKIAN à Mme le Maire
Mme LOVERA à Mme Patricia HATEMIAN-SOLARI
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
M. MORTELETTE à Mme MATEO
M MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

**Objet : Personnel communal. Service Police Municipale.
Création de trois emplois non permanents d'ASVP pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Madame le Maire expose à ses collègues que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la saison estivale de plus de 6 mois, il est nécessaire de créer 3 emplois non permanents d'Agent de Surveillance de la Voie Publique sur le grade d'Adjoint technique territorial, catégorie C, dont les missions sont les suivantes :

- Constat des infractions relatives au stationnement des véhicules,
- Surveillance et filtrage de la circulation routière,
- Renseignements aux touristes et aux administrés,
- Constat des infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques),
- Participation à des missions de prévention aux abords des bâtiments et des lieux publics.

Les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, conformément au planning déterminé par le responsable du service sécurité publique.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la création de trois postes non permanents telle que mentionnée ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 29 mars 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASSIS' and '04 91 81 10 10'. The signature is a stylized, cursive 'D'.